

Le 16 septembre 2015

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue à l'Hôtel de ville de Plessisville (Salle du conseil du 2<sup>ème</sup> étage), situé au 1700 rue St-Calixte, le 16 septembre 2015 à 19 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	831	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 407	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 658	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	709	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 680	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 062	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	535	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	676	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 719	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 893	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	454	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 19 août 2015
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Adoption des priorités d'intervention 2015 – 2016 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (Dossier 15-3985)

Le 16 septembre 2015

- 6.2 Adoption de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (Dossier 15-3985)
- 6.3 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises (Dossier 15-3985)
- 6.4 Embauche d'une adjointe aux opérations et aux communications pour le Mont Apic et le Parc régional des Grandes-Coulées (Dossier 15-3986)
- 6.5 Promotion de pompiers
- 6.6 Embauche d'un lieutenant intérimaire
- 7.0 Aménagement :
  - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité d'Inverness (Regl. n° 151-2015)
  - 7.2 Cours d'eau Pierre-Bergeron et sa branche 1 – Réalisation des travaux d'entretien
  - 7.3 Cours d'eau Pierre-Bergeron– Réalisation des travaux d'entretien
  - 7.4 Cours d'eau Manningham, branche Bédard – Réalisation des travaux d'entretien
  - 7.5 Cours d'eau Edmond Vigneault – Réalisation des travaux d'entretien
- 8.0 Financier :
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance
- 10.0 Varia :
  - 10.1 Autorisation à lancer des appels d'offres sur invitation pour la coupe et le transport de bois – Hiver 2016
  - 10.2 Entente sur le filtrage des personnes - Autorisation de signature
  - 10.3 Financement de la Route verte
- 11.0 Période de questions

Intervertir les  
points à l'ordre  
du jour

A.R.-09-15-13117

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-09-15-13118

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient

Le 16 septembre 2015

adoptés en y ajoutant les points suivants :

- 7.2.2 Cours d'eau Pierre-Bergeron
- 7.4 Cours d'eau Edmond Vigneault
- 10.1 Autorisation à lancer des appels d'offres sur invitation pour la coupe et le transport de bois – Hiver 2016
- 10.2 Entente sur le filtrage des personnes - Autorisation de signature
- 10.3 Financement de la Route verte

ADOPTÉ

Procès-verbal A.R.-09-15-13119 Il est proposé M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 19 août 2015 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Adoption des priorités 2015 - 2016 dans le cadre du Fonds de développement des territoires A.R.-09-15-13120 Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les priorités d'interventions 2015 – 2016 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, telles que présentées et déposées au Dossier 15-3985;

QUE le document soit transmis au MAMOT à titre d'information et qu'il soit publié sur le site internet [www.erable.ca](http://www.erable.ca) conformément à l'entente relative au FDT.

ADOPTÉ

Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie A.R.-09-15-13121 Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, telle que présentée et déposée au Dossier 15-3985;

QUE le document soit transmis au MAMOT à titre d'information et qu'il soit publié sur le site internet [www.erable.ca](http://www.erable.ca) conformément à l'entente relative au FDT.

ADOPTÉ

Le 16 septembre 2015

Adoption de la Politique de soutien aux entreprises

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de soutien aux entreprises telle que présentée et déposée au Dossier 15-3985;

A.R.-09-15-13122

QUE le document soit transmis au MAMOT à titre d'information et qu'il soit publié sur le site internet [www.erable.ca](http://www.erable.ca) conformément à l'entente relative au FDT.

ADOPTÉ

Embauche d'une adjointe aux opérations et aux communications pour le Mont Apic et le Parc régional des

Il est proposé M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

- de procéder à l'embauche de Madame Christine Vaillancourt-Morel, pour occuper le poste d'adjointe aux opérations et aux communications pour le Mont Apic et le Parc régional des Grandes-Coulées, selon les modalités salariales contenues au Dossier 15-3986 et ce à compter du 29 septembre prochain;

Grandes-Coulées

- de procéder à la rémunération du représentant du Parc régional des Grandes-Coulées, M. Alain Dubois et de la représentante du Mont Apic, Madame Marie-Claude Chouinard, tous deux membres du comité de sélection, le tout en vertu du règlement n° 300 relatif au traitement des élus municipaux.

A.R.-09-15-13123

ADOPTÉ

Promotion de pompiers

Il est proposé M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la promotion des pompiers suivants, qui passeront d'apprenti-pompier I à apprenti-pompier II et ce, rétroactivement au 13 juillet 2015 savoir :

A.R.-09-15-13124

M. Sébastien Dubois:	caserne 13
M. Keven Ouellet :	caserne 13
M. Alexandre Bilodeau :	caserne 58
M. Jean-Philippe Bilodeau :	caserne 58
M. Dany Giguère :	caserne 72
M. François Blanchette :	caserne 72

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 16 septembre 2015

Nomination d'un lieutenant intérimaire  
A.R.-09-15-13125

Il est proposé M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que Monsieur Martin René, actuellement pompier à la caserne 85, soit nommé lieutenant intérimaire pour une période indéterminée et que celui-ci soit rémunéré selon le salaire attribué au lieutenant.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement :  
Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité  
d'Inverness  
A.R.-09-15-13126

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité d'Inverness a adopté le 31 août 2015 le règlement n° 151-2015 modifiant le règlement de zonage n° 122 de l'ex municipalité du village d'Inverness portant sur l'agrandissement d'une zone à vocation commerciale et industrielle et y inclure des mesures de cohabitation ;

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à agrandir, à même la zone à vocation principale résidentielle 9 R/S, la zone à vocation commerciale et industrielle 10 C/la, et à l'intérieur de ladite zone 10 C/la, intégrer des mesures qui vise à prévenir les conflits d'usage, soit l'intégration de zones tampons et des limitations dans les aires de chargement et rechargement ;

ATTENDU QUE les objectifs visés sont notamment de faciliter le développement d'un usage de type industriel déjà implanté et lié à la transformation du bronze, de régulariser un contexte d'usage dérogatoire, de limiter les aires de chargement/rechargement puis finalement ajouter trois zones tampons afin de favoriser le maintien ou améliorer la cohabitation harmonieuse du secteur ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QU'après analyse, ce règlement ne contrevient pas au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable : d'une part le schéma n'impose généralement pas des types d'affectations précises à la municipalité,

Le 16 septembre 2015

à l'intérieur des périmètres urbains, à part les secteurs non développés, d'autre part les modifications des limites de zones sont permises dans le SADR lorsque les usages visés ne sont pas situés dans un arrondissement patrimonial ou lorsque ces modifications n'interfèrent pas avec les normes liées à la zone agricole puis, finalement, le schéma est sensible à la cohabitation des usages, ce qui est justement traité dans le règlement municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement n° 151-2015 de la municipalité d'Inverness et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Cours d'eau Pierre-Bergeron et sa branche 1 Réalisation des travaux d'entretien A.R.-09-15-13127	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :  Cours d'eau Pierre-Bergeron : du chaînage 0 + 580 au chaînage 1 +400 Dossier : 704-181 146 2014-11-03 Municipalité : Laurierville
--	--

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-11-14-12808 ;

ATTENDU QUE le projet d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron ne peut se réaliser adéquatement sans procéder à l'entretien du cours d'eau Pierre-Bergeron ;

ATTENDU QUE qu'il y a toujours lieu d'effectuer les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron ;

Le 16 septembre 2015

ATTENDU QUE seul deux propriétaires sont touchés par les travaux du cours d'eau et que les coûts seront répartis aux propriétaires selon le nombre de mètre linéaire de cours d'eau entretenu;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille huit cent quarante-six dollars et vingt-cinq cents (2 846,25 \$), incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Laurierville.

ADOPTÉ

Cours d'eau Pierre-Bergeron Réalisation des travaux d'entretien A.R.-09-15-13128	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :  Branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron : du chaînage 0 + 000 au chaînage 0 + 875  Dossier : 704-181 146 2014-11-03  Municipalité : Laurierville
---	--

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-11-14-12808 ;

ATTENDU QUE qu'il y a toujours lieu d'effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau en titre ;

Le 16 septembre 2015

ATTENDU QUE seul deux propriétaires sont touchés par les travaux du cours d'eau et que les coûts seront répartis aux propriétaires selon le nombre de mètre linéaire de cours d'eau entretenu;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ trois mille quinze dollars et quatre-vingt-seize cents (3015,96\$), incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Laurierville.

ADOPTÉ

Cours d'eau Manningham, branche Bédard - Réalisation des travaux A.R.-09-15-13129	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :  Cours d'eau Manningham, branche Bédard, du chaînage 0 + 745 au chaînage 0 + 954  Dossier : 704-181 9877-2A 2015-08-31  Demandeur : FERME BÉRÉMY INC
--	--

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

Le 16 septembre 2015

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ mille deux cent soixante-sept dollars et cinquante-huit cents (1 267,58 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par le seul intéressé au projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche Bédard du cours d'eau Manningham ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Cours d'eau  
Edmond  
Vigneault

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

Le 16 septembre 2015

Réalisation Cours d'eau Edmond-Vigneault, du chaînage 2 + 150 au chaînage 2 + 660  
des travaux Dossier : 704-181 1431-12 2015-09-08  
d'entretien Demandeur : FERME BIOLAIT INC.  
A.R.-09-15-13130

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et es terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution 149-09-15 de la municipalité de la Paroisse de Plessisville demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE la recommandation positive du responsable des cours d'eau à prendre en charge ce dossier ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille deux cent deux dollars et un cent (2 202,01 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront assumés par le seul intéressé au projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis du cours d'eau Edmond-Vigneault ;

Le 16 septembre 2015

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à  
Rapport des résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:  
déboursés  
A.R.-09-15-13131

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15536	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	6 563,16
15537	Autobus J.G Caron (entente)	17 567,96
15538	Enseignes Lavigne inc. (changement logo et entretien)	1 861,22
15540	CD des Bois-Francis (dépôt REER)	570,40
15541	Lemay (formation)	327,68
15545	ROPH QC (déplacements)	70,65
15546	Transcontinental inc. (avis)	403,11
15548	Les Éditions Mauriciennes (pub Mag 2000)	1 529,17
15549	Fondation VVAP (cotisation)	200,00
15550	CDR Centre-du-Québec/Mauricie (cotisation)	114,98
15551	Coop IGA (divers)	55,90
15552	Culture Centre-du-Québec (adhésion)	100,00
15553	Remorques et location Desjardins (veste)	16,04
15554	SOPFIM (cotisation)	48,51
15560	Les Entretiens L.G. Net Inc. (entretien juillet carrefour)	1 314,16
15561	La Coop des Appalaches (divers)	20,88
15564	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	103,30
15565	Tremblay, Bois, Mignault, Lemay (dossier évaluation)	341,94
15566	Chantal Doyon (honoraires journée forestière)	2 155,78
15567	Sophie Boissonneault (animation carrefour)	272,00
15568	Audio Ciné Films Inc. (films)	816,32
15569	APDEQ (congrès)	1 785,56
15570	Electro Alarme 2000 Inc. (inspection annuelle Carrefour)	770,33
15571	André Gingras (entretien juillet)	1 078,93
15572	L'Immobilière (gestion rôle, dossier révision)	5 165,00

Le 16 septembre 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15574	Groupement Agro-Forestier Lot-Mégantic (transport de plants)	5 216,13
15575	Publicité L'Érable en Or (publicité spectacle)	655,36
15576	La Capitale (assurance collective)	9 759,18
15577	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	621,00
15578	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 904,00
15579	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 926,00
15580	AARQ (colloque)	454,15
15581	FQM (congrès)	1 845,35
15582	Mégaburo (lecture compteur)	503,02
15583	BuroPro (four. de bureau)	373,67
15586	Vertisoft (service technique, ordinateurs, portables)	6 944,51
15588	Ville de Plessisville (fonds régional 2014)	7 703,18
15589	MRC de Drummond (photographies numériques)	17 000,00
15591	Tournoi de Golf SQ (tournoi)	340,00
15592	Ville de Princeville (tournoi de golf)	400,00
15593	Ville de Princeville (fonds visibilité éoliennes)	1 250,00
15594	SOPFEU (cotisation)	494,25
15595	Benoit Jalbert (déplacements mentor)	196,65
15596	Manoir du Lac William (publicités)	11 727,45
15597	Électrique Expert S.G. Inc. (réparation Carrefour)	173,61
15598	AOMGMR (formation)	258,69
15599	Mécanique Gilles Roberges Inc. (pièces)	103,39
15600	Publi-Sac (distribution dépliants transport)	1 796,80
15601	Développement Olymbec inc. (remboursement bail)	1 000,00
15602	M. Guy Cyr (remboursement bail)	800,00
15603	Blumer Lapointe Tull & Ass. (remboursement bail)	800,00
15604	Fondation CLSC-CHSLD Érable (souper bénéfice)	200,00
15605	ARDECQ (formation)	114,98
15606	Les Publications du Québec (normes)	79,28
15608	Pro-Nature Sports enr. (botte)	45,98
15609	A à Z Communication évènements (conception, formation)	948,54
15610	Suzanne Chouinard (pub. Journée forestière)	495,00
15611	Jeunes Entrepreneurs Bois-Francs / Érable (activités La grande rentrée)	23,00
15613	Fondation de L'entrepreneurship (rendez-vous annuel)	620,00
15614	SBK Télécom (frais mensuels)	5 778,30
15615	Musée du Bronze d'Inverness (visite, entente)	3 084,00
15616	La Balade Gourmande (circuit 2015)	793,33
15617	Les Entretien L.G. Net Inc. (entretien août Carrefour)	947,39
15618	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 355,00
15619	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 983,00
15620	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	<u>1 570,00</u>
Total		<u>138 537,17 \$</u>

Le 16 septembre 2015

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
536897-536941	Paies semaine du 02 au 08 août 2015	29 531,10
537019-537149	Paies semaine du 09 au 29 août 2015	<u>80 790,28</u>
Total :		<u>110 321,38 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
<u>Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
GWW-08-01	Gouv. prov. (DAS)	50 316,59
GWW-08-02	Gouv. féd. (DAS)	1 512,57
GWW-08-03	Gouv. féd. (DAS)	17 902,52
VAP-08-01	Remboursement prêt PR1	2 261,41
PWW-08-01	Bell Canada (fax)	90,02
PWW-08-02	CARRA	532,44
PWW-08-03	Visa Desjardins - DG	3 707,69
PWW-08-04	Visa Desjardins - général	10,00
PWW-08-05	Bell Mobilité -cellulaire	679,12
PWW-08-06	Hydro -MRC	1 334,79
PWW-08-07	Pages Jaunes	41,97
PWW-08-08	Hydro Carrefour - cuisine	274,28
PWW-08-09	Hydro Carrefour	720,24
PWW-08-10	Visa Desjardins - DGA	15,12
PWW-08-11	Hydro Mont-Apic	<u>5 400,00</u>
Total :		<u>84 798,76 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-09-15-13132

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15539	Municipalité de Lyster (repas intervention)	39,19
15542	ENPQ (examen)	1 600,00
15543	Baril Électrique inc. (pièce)	63,18
15544	Aréo-Feu (réparation)	186,25
15547	Camions Freightliner et Sterling (réparation)	699,91
15551	Coop IGA (divers)	31,28
15555	Paroisse de Plessisville (urée)	11,50

Le 16 septembre 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15556	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	579,19
15557	Innotex inc. (nettoyage et inspection habit combat)	70,82
15558	M. Denis Langlois (location tour)	50,00
15559	M. Sylvain Tardif (location tour)	150,00
15561	La Coop des Appalaches (divers)	76,56
15562	Centre d'extincteur SL (recharge)	59,27
15563	Garage Drapeau inc. (réparation)	3,90
15573	Excavation Bois-Francs inc. (travaux pelle Fruit d'Or)	2 791,59
15584	Accessoires d'Auto Illimités (divers)	165,76
15585	Groupe CLR (système de communication)	896,81
15587	Imprimerie Fillion (rapport inspection)	331,13
15590	Mathieu Rouleau (mise à jour schéma)	5 664,48
15607	Électrocentre 2000 inc. (enregistreuse)	15,25
15612	ANP inc. (réparation)	<u>172,46</u>
Total :		<u>14 578,53 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
536942-537018	Paies juillet 2015	<u>17 859,39 \$</u>
Total :		<u>17 859,39 \$</u>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-08-01	Bell Canada - Caserne 45 - Par. Plessisville	92,61
PWW-08-02	Bell Pagette	642,59
PWW-08-03	ESSO	365,91
PWW-08-04	Sonic	998,73
PWW-08-05	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-08-06	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-08-07	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56
PWW-08-08	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	91,32
PWW-08-09	Bell Mobilité - cellulaire	113,45
PWW-08-10	ESSO	299,47
PWW-08-11	Shell	<u>353,33</u>
Total :		<u>3 211,09 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 16 septembre 2015

Correspondance : En date du 11 août 2015, une correspondance du MFFP, signée par M. Laurent Lessard, informant la MRC qu'elle bénéficiera d'une aide financière de 3 000 \$ pour le projet « Préparation d'un tournoi de pêche familial au Parc régional des Grandes-Coulées ». *Cette correspondance est classée.*

En date du 20 août 2015, une correspondance du ministère des Transports, signée par M. Robert Poëti, informant la MRC qu'une subvention de 200 000 \$ sera attribuée pour la poursuite du projet en transport. *Cette correspondance est classée.*

En date du 27 août 2015, une correspondance de Éco Entreprises Québec, signée par Madame Maryse Vermette, présidente directrice générale, invitant la MRC à profiter du programme d'aide financière pour l'achat de bacs de récupération pour les lieux publics, les demandes étant acceptées jusqu'au 31 décembre 2016. *Cette correspondance est classée.*

En date du 28 août 2015, l'Agence forestières des Bois-Francs fait parvenir à la MRC son rapport annuel 2014 – 2015. *Ce document est classé.*

En date du 2 septembre 2015, une correspondance du ministère des Transports signée par M. Carl Bélanger, directeur, Mauricie-Centre-du-Québec, donnant suite à notre résolution en date du 12 février 2015, concernant la sécurité, la fluidité, le développement et l'aménagement dans l'axe de la route 116 dans l'agglomération de Plessisville. *Cette correspondance est classée.*

Varia :

Autorisation à lancer des appels d'offres sur invitation pour la coupe et le transport de bois - Hiver 2016  
A.R.-09-15-13133

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des appels d'offres pour les travaux de récolte et de transport de bois à effectuer en janvier, février et mars 2016 sur les terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil des maires autorise le directeur général à procéder à des appels d'offres sur invitation écrite pour les travaux de coupe et de transport de bois à effectuer sur les terres publiques intramunicipales, selon les spécifications contenues dans le devis;

Le 16 septembre 2015

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autoriser à former un comité chargé d'agir à titre de responsable de l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

Entente sur  
le filtrage des  
personnes -  
Autorisation  
de signature

A.R.-09-15-13134

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité de désigner Madame Manon Cartier, coordonnatrice au transport de personnes, afin de procéder à la signature de l'entente de filtrage, les formulaires de consentement à la vérification des antécédents judiciaires et être responsable de recueillir et de faire parvenir à la Sûreté du Québec les documents nécessaires. Elle aura également la responsabilité d'identifier convenablement, avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leurs antécédents criminels à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

Financement  
de la Route  
verte

A.R.-09-15-13135

ATTENDU QUE la Route verte est la plus grande véloroute en Amérique et constitue une fierté pour le Québec;

ATTENDU QUE la Route verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec ses 5 358 km d'itinéraire cyclable;

ATTENDU QUE la Route verte traverse près de 400 municipalités qui touchent les trois quarts de la population québécoise;

ATTENDU QUE la Route verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées;

ATTENDU QUE la Route verte profite à l'économie du Québec et de ses régions;

ATTENDU QUE cinq millions de personnes l'empruntent annuellement et six millions de Québécois habitent une ville située sur ou à moins de 1 km de la Route verte;

Le 16 septembre 2015

ATTENDU QUE la Route verte exerce un impact positif sur l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens;

ATTENDU QUE la Route verte est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

ATTENDU les investissements collectifs en temps et ressources pendant 20 ans pour aménager la Route verte;

ATTENDU QU'à l'aube d'une nouvelle stratégie québécoise en matière touristique, il y aurait lieu d'assurer la pérennité de cette infrastructure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable dépose ladite résolution à l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec et demande que les démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec se poursuivent afin de trouver une source de financement propre à l'entretien de la Route verte, par un programme dédié, afin de garantir son intégrité et sa pérennité.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-09-15-13136

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier